

**RAPPORT**  
**N° 2013/O2/160**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DU 6 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**SUBVENTIONS AU BENEFICE DES LYCEES « GIOCANTE DE CASABIANCA » DE BASTIA ET « JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA » DE PORTO-VECCHIO DANS LE CADRE DE L'EQUIPEMENT DES SECTIONS « CINEMA ET AUDIOVISUEL »**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Propositions d'individualisation de crédits du programme : Culture - Investissement - 4730I - Subventions destinées à l'acquisition du matériel nécessaire à l'enseignement des classes « Cinéma et Audiovisuel » (CAV) des lycées Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio pour un montant total de 19 843,62 €.**

Créé en 1989, l'enseignement de cinéma et audiovisuel est l'un des sept enseignements artistiques proposés aux lycéens de la voie générale et technologique, au titre d'un enseignement de spécialité en série littéraire et d'une option facultative dans toutes les autres séries. La palette des enseignements artistiques comprend sept disciplines (arts appliqués, arts plastiques, éducation musicale, cinéma et audiovisuel, théâtre, histoire des arts et danse).

Dans le cadre de la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et de la note de service n° 89-362 du 29 novembre 1989, l'ouverture de ces sections est liée à la prise en charge par la collectivité territoriale compétente des moyens en fonctionnement et en équipement nécessaires à cet enseignement.

La loi de 1991 puis celle de 2002 ont consacré le transfert des compétences de suivi et de gestion de ces enseignements artistiques à la Collectivité territoriale de Corse.

De ce fait la Collectivité Territoriale de Corse soutient depuis 2002 le fonctionnement de ces sections tant sur le plan du matériel nécessaire à l'enseignement qu'en attribuant une subvention annuelle de fonctionnement à la structure choisie pour la coordination de ces sections. Il est à noter que ces subventions n'entrant pas dans le cadre du règlement des aides de la culture, la saisine de l'Assemblée de Corse est donc nécessaire.

En Corse, deux lycées ont intégré ces enseignements artistiques de cinéma et d'audiovisuel entre 1991 et 1992. Il s'agit du lycée Giocante de Casabianca de Bastia et du lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio.

Cet enseignement privilégie la dimension artistique du cinéma et de l'audiovisuel dans leurs composantes patrimoniale et contemporaine. Il accueille les formes et les genres les plus variés y compris les images et les sons numériques, l'art vidéo, le cinéma expérimental, dont il explore les aspects techniques et économiques.

Il vise à permettre à l'élève de développer une pratique et une réflexion sur les enjeux artistiques de la création cinématographique et audiovisuelle, sa place dans l'histoire des arts et la société. Il associe pratique, analyse et fréquentation des œuvres, contribuant ainsi à l'enrichissement de la culture cinématographique et audiovisuelle de l'élève. Il favorise de façon équilibrée son projet personnel et son implication dans une démarche collective.

Il est évalué au baccalauréat avec un coefficient 6 en série L. Les épreuves du baccalauréat se composent d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale pour l'option de spécialité. Dans ce cadre, l'élève doit présenter un dossier comprenant un carnet de bord personnel élaboré durant l'année et une réalisation de film individuelle et collective élaborée dans le cadre d'un atelier.

Une structure culturelle sert de coordinatrice à ces enseignements. Elle met en relation les équipes pédagogiques avec les artistes et les professionnels, enrichit le projet par son offre culturelle et son savoir-faire concernant les aspects techniques. Elle joue également un rôle de médiation entre les partenaires et apporte sa capacité d'organisation.

La Commission Académique de Suivi des Enseignements et Activités de Cinéma Audiovisuels (CASEAC), réunie en date du 13 février 2013 par le recteur de l'académie de Corse à l'initiative de l'Inspection Académique-Inspecteur Pédagogique Régional Mme Dominique Orsoni en charge du cinéma et de l'audiovisuel, a pointé l'obsolescence et le manque de matériel des sections « Cinéma et Audiovisuel » (CAV) de ces deux lycées nécessitant une sérieuse remise à niveau des équipements acquis dans le cadre de dotations de la CTC entre 2004 et 2006 sous peine de mettre en danger la réalisation des travaux des élèves notamment dans le cadre des épreuves du baccalauréat.

Le présent rapport a donc pour objet l'attribution de subventions d'investissement destinées à l'acquisition du matériel technique nécessaire aux deux lycées dispensant en Corse cet enseignement.

## **I) DEMANDEUR : LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA DE PORTO-VECCHIO**

**Route de l'Ospédale**

**20191 PORTO-VECCHIO**

**Proviseur : M. Ange-François LEANDRI**

**Effectif 2012/2013 :**

**Option de spécialité : 6 élèves**

Terminale : 0 (5 heures / semaine)

Première : 6 (5 heures / semaine)

**Option facultative : 42 élèves**

Terminale : 7 (3 heures / semaine)

Première : 11 (3 heures/semaine)

Seconde : 24 (3 heures par semaine) **Enseignants :** - Mme Christèle BERNA

- Mme Alexandrine BOURASSI

- M. Michel STCHETITINE

**Structure culturelle associée :** Association « La Corse et le Cinéma » / « Cinémathèque de Corse » - Porto-Vecchio

**Animateurs des ateliers pratiques :** Mme Noémie François (photographe) et Mme Sylvie ADNIN (monteuse) - 15 films réalisés en 2011/2012.

La demande concerne la liste de matériel suivant pour un montant de **10 160,08 € TTC**.

EQUIPEMENT	QUANTITE	TYPE	DEVIS	UNITAIRE	TTC	HT
CAMESCOPE	3	PANASONIC HC-X900M	UBALDI.COM	869,00 €	2 607,00 €	1 79,7 €
LOGICIEL	1	ADOBE PREMIERE suite production (5 licen	AMAZON.FR	3 558,08 €	3 558,08 €	974,9 €
ORDINATEUR	5	HP PAVILON CORE I7 1 To	AMAZON.FR	799,00 €	3 995,00 €	340,3 €
				<b>TOTAL</b>	<b>TTC</b>	<b>10 160,08 €</b>

Je vous propose donc d'attribuer une subvention d'un montant de **10 160,08 €** sur les crédits disponibles au programme, Culture-Investissement 4730 I, au lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio pour l'équipement de sa section « Cinéma et Audiovisuel ».

## **II) DEMANDEUR : LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA DE BASTIA**

**Avenue Jean Zuccarelli  
BP 170 - 20293 BASTIA CEDEX  
Proviseur : M. Marc LECCIA**

### **Effectif 2012/2013 :**

#### **Option de spécialité : 34 élèves**

Terminale : 19 (5 heures / semaine)

Première : 14 (5 heures / semaine)

#### **Option facultative : 32 élèves**

Terminale : 0 (3 heures / semaine)

Première : 24 (3 heures/semaine)

Seconde : 8 (3 heures / semaine)

#### **Classes exploration : 35 élèves**

Seconde : 35 (2 heures /semaine)

**Enseignants :** - Mme Michèle CORROTTI professeur de lettres classiques et titulaire de la certification complémentaire

- M. Alain LUCIANI, professeur documentaliste et titulaire de la certification complémentaire

- Mme Sabine MAZZONI professeur d'anglais

**Structure culturelle associée :** Association « La Corse et le Cinéma » / « Cinémathèque de Corse » - Porto-Vecchio.

**Animateurs des ateliers pratiques :** M. Jean-André BERTOZZI, photographe et vidéaste - 11 films réalisés en 2011/2012 dans le cadre des ateliers à partir de scénarii écrits par les élèves.

La demande concerne la liste de matériel suivant pour un montant de **9 683,54 € TTC**.

EQUIPEMENT	QUANTITE	TYPE	DEVIS	UNITAIRE	TTC	HT
CAMESCOPE	2	CANON HD CMOS AVCHD - XA 10	VIDEOPLUS France	1 782,04 €	3 564,08 €	2 980,0
CAMESCOPE	3	PANASONIC HC-V 100	UBALDI.COM	263,00 €	789,00 €	659,70
LOGICIEL	2	ADOBE PREMIERE CS5 (licence 2 postes)	AMAZON.FR	939,00 €	1 878,00 €	1 570,2
ORDINATEUR	1	APPLE MAC BOOK 13,3 CORE I7 5000	AMAZON.FR	1 375,00 €	1 375,00 €	1 149,6
MICRO	2	SONY -ECM-678 XLR	VIDEOPLUS France	832,42 €	1 664,84 €	1 392,0
PERCHE	3	GB0330	VIDEOPLUS France	137,54 €	412,62 €	345,00
				<b>TOTAL TTC:</b>	<b>683,548 €</b>	<b>096,6</b>

**Je vous propose donc d'attribuer une subvention d'un montant de 9 683,54 € sur les crédits disponibles au programme : Culture-Investissement 4730 I au lycée Giocante de Casabianca de Bastia pour l'équipement de sa section « Cinéma et Audiovisuel ».**

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions d'un montant total de **19 843,62 €** à imputer sur le programme : Culture - Investissement - 4730I - article 2043 - du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**  
**République Française**

<b>PROPOSITIONS D'INDIVIDUALISATION</b>
---

**SECTEUR : CULTURE / CINEMA**

**ORIGINE : BP 2013**

**PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730I**

**Chapitre : 903**

**Fonction : 312**

**Article : 2043**

**MONTANT DISPONIBLE : .....757 716,35 €**

**\* LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (PORTO-VECCHIO) .....10 160,08 €**

*Equipement de la section "Cinéma et Audiovisuel " du lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio*

**\* LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (BASTIA) .....9 683,54 €**

*Equipement de la section " Cinéma et audiovisuel " du lycée Giocante de Casabianca de Bastia*

**MONTANT A AFFECTER : .....19 843,62 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : .....737 872,73 €**

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE PORTANT REPARTITION DE CREDITS AU BENEFICE DES LYCEES GIOCANTE DE CASABIANCA ET JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA DANS LE CADRE DE L'EQUIPEMENT DES SECTIONS « CINEMA ET AUDIOVISUEL »

---

#### SEANCE DU

L'an deux mille treize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment l'article L. 1411-2,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au renouvellement de l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des enseignements des sections « Cinéma et Audiovisuel » (CAV) des lycées Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

#### CULTURE

**ORIGINE : BP 2013**

**PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730I**

**MONTANT DISPONIBLE : .....757 716,35 €**

**\* LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (PORTO-VECCHIO).....10 160,08 €**  
*Equipement de la section " Cinéma et Audiovisuel " du lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio*

**\* LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (BASTIA) .....9 683,54 €**  
*Equipement de la section " Cinéma et Audiovisuel " du lycée Giocante de Casabianca de Bastia*

**MONTANT AFFECTE : ..... 19 843,62 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : .....737 872,73 €**

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI